



Plan d'électrification : Hellio décrypte les évolutions attendues dès le 1er septembre

L'électrification des usages s'impose comme le nouvel axe structurant de la politique énergétique, avec un rôle renforcé des CEE dans son financement et un recentrage de MaPrimeRénov' sur les rénovations d'ampleur. Pour Hellio, cette évolution marque un changement de cap qui devra s'accompagner d'un cadre réglementaire clair et stable pour permettre aux ménages, entreprises et collectivités territoriales d'engager leurs projets.

Les principales évolutions attendues à compter du 1er septembre

1. Les CEE s'imposent comme le moteur de l'électrification

Le dispositif est renforcé et change d'échelle pour devenir le principal outil de financement de l'électrification des usages avec :

- Des bonifications renforcées pour les équipements électriques performants (chauffe-eau thermodynamiques, chauffe-eau solaires, systèmes solaires combinés...).
- Le financement d'une partie des travaux « mono-gestes » bascule progressivement de MaPrimeRénov' vers les CEE.
- Le renforcement des aides conditionné à la disparition des équipements fonctionnant aux énergies fossiles.
- Les aides sont davantage conditionnées au remplacement des équipements fonctionnant aux énergies fossiles ;
- Une dérogation est créée pour faciliter le remplacement de certaines anciennes chaudières fossiles déjà financées par les CEE.

2. Evolution du parcours mono-geste du dispositif MaPrimeRénov' en cohérence avec le basculement progressif des CEE vers ces opérations

- La fin d'accès au parcours mono-geste pour les logements classés F et G avant travaux est reportée au 31 décembre 2027.

- La condition liant la dépose d'une cuve à fioul à la réalisation d'un geste de chauffage est reportée au 1er janvier 2028.
- Recentrage du parcours Accompagné sur les logements les plus énergivores (DPE E, F et G)
- Plusieurs gestes de travaux sortent du financement MaPrimeRénov' en France métropolitaine, notamment :
 - Chauffage et eau chaude sanitaire (ECS) au bois ou autres biomasses
 - Chauffage et ECS solaires thermiques
 - Capteurs solaires hybrides
 - Pompes à chaleur dédiées à l'ECS
 - VMC double flux
 - Remplacement du simple vitrage
 - Isolation des rampants, plafonds de combles et toitures-terrasses
- Pour les gestes restant éligibles, l'obligation de fournir un DPE en France métropolitaine est reportée au 1er janvier 2028.

3. L'électrification des usages devient le fil conducteur des politiques de financement

Mobilité, chauffage, production d'eau chaude... Les différents dispositifs convergent désormais vers un même objectif : accélérer l'électrification des usages :

- Des bonifications CEE renforcées pour l'acquisition de véhicules électriques, notamment pour certains ménages et pour les véhicules produits dans l'Espace économique européen ;
- Un renforcement du soutien aux équipements électriques performants dans les logements.

Le DPE évolue également à compter du 1er janvier 2027

La révision du facteur de conversion de l'électricité dans le diagnostic de performance énergétique :

- Le facteur de conversion de l'électricité doit être abaissé de 1,9 à 1,7 ;
- Environ 125 000 logements pourraient sortir de la catégorie des passoires thermiques ;

- Cette évolution pourrait modifier l'accès de certains logements aux dispositifs d'aide.

Pierre-Marie Perrin, Directeur des Affaires publiques et de la Communication du groupe Hellio :

« Nous nous réjouissons que la volonté d'accélérer l'électrification soit désormais clairement assumée. Pour autant, cette stratégie doit rester pragmatique, adaptée aux réalités de chaque bâtiment, de chaque territoire et de chaque usage, en mobilisant le bon mix de solutions bas carbone. L'électrification ne doit pas non plus faire oublier un principe fondamental : l'énergie la plus vertueuse est d'abord celle que l'on ne consomme pas. Les politiques de maîtrise de l'énergie et d'efficacité énergétique doivent rester le socle de la transition, l'électrification venant les compléter et les renforcer. L'enjeu est maintenant de donner de la visibilité aux acteurs de terrain et de garantir la complémentarité entre les différents dispositifs d'aide. Les Certificats d'économies d'énergie joueront un rôle central dans cette nouvelle architecture, à condition qu'ils s'inscrivent dans un cadre stable et lisible permettant aux ménages, aux entreprises et aux collectivités territoriales d'investir en confiance. »

À propos de Hellio

Depuis plus de 20 ans, le groupe Hellio est expert des solutions de maîtrise de l'énergie au service de tous les consommateurs : entreprises, particuliers, industriels, collectivités, agriculteurs... Identification du potentiel d'économies d'énergie, ingénierie technique et financière, et suivi des travaux.

Hellio propose des solutions de maîtrise des consommations d'énergies, de décarbonation et de production d'énergies renouvelables, pour permettre à chacun de réduire ses dépenses énergétiques. Plus de 400 collaborateurs et un solide réseau d'implantations locales ancrées dans les territoires sont mobilisés pour accompagner tous les consommateurs d'énergie vers une transition énergétique concrète, simple et efficace.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.hellio.com